



Mialisia Canada Inc. dba Youngevity

2400 Boswell Road
Chula Vista, CA 91914
1.800.982.3189 Customer Service
619.934.3205 Fax
Support@Youngevity.com Email

[\[Texte en français plus bas\]](#)

Associates are strictly prohibited from making false, misleading, deceptive, exaggerated statements or inaccurate claims, income projections about their or other persons' compensation received under the Youngevity Incentives Program. If actual income examples, extrapolations, or geometric progressions are used, the Youngevity approved income disclosure statement below must also be disclosed. Examples used to illustrate how the Plan works are allowed; however, they must be clearly marked or specified as "examples only" and any relevance to anticipated success is disclaimed.

Associates are legally responsible and are liable for the claims made regarding the Company, products, and the business opportunity.

Youngevity approved income disclosure statement:

We estimate Canadian distributors/associates will earn \$500 to \$1,000 per year in commission and bonuses, excluding retail profits.

Il est strictement interdit aux distributeurs de faire des déclarations ou des projections de revenu fausses, trompeuses, mensongères, exagérées ou inexactes à propos de leur rémunération ou de celle de quelqu'un d'autre reçue dans le cadre du Programme d'incitatifs de Youngevity. Si des exemples, des extrapolations ou des progressions géométriques réels sont utilisés, la déclaration approuvée de revenus ci-dessous doit aussi être divulguée. L'utilisation d'exemples pour illustrer le fonctionnement du Plan est permise. Or, ceux-ci doivent cependant être clairement identifiés comme étant « uniquement des exemples » et leur pertinence possible à une réussite anticipée devra être déclarée.

Les distributeurs sont légalement responsables aux yeux de la loi ainsi que responsables des réclamations faites à l'égard de la compagnie, des produits et de l'occasion d'affaires.

Déclaration approuvée de revenus de Youngevity :

Nous estimons que les distributeurs/associés canadiens recevront entre 500 \$ et 1 000 \$ par année de commission et de bonis, excluant les profits sur la vente au détail.
